

Modification constitutionnelle de 1987

A cause de cette résolution, cependant, les territoires n'auront pas automatiquement droit à un siège à cette conférence et aux conférences suivantes, mais rien n'interdit qu'on les y invite. On avait déjà pris l'habitude de les inviter aux conférences des premiers ministres où on discutait de sujets qui les concernaient directement. On l'a fait dans le cas des rencontres qui portaient sur les affaires des autochtones. C'est un autre progrès que nous avons réalisé depuis quelque temps, mais l'Accord du lac Meech y a mis fin. Mais rien n'interdit aux premiers ministres d'inviter à y assister les chefs de gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Cela pourrait et devrait se faire à cette première conférence.

Au lac Meech, les gens du Nord ont rudement souffert aux mains d'un groupe d'hommes irréflechis et insensibles qui se sont laissé aveugler par leur étroite perception du Canada. Il n'y avait là personne pour parler en notre nom. Mais je puis vous le dire, monsieur le Président, même si cela doit prendre cinq, dix ou cinquante ans, les territoires finiront un jour, malgré tous les obstacles qu'on leur oppose, par devenir des partenaires égaux au sein de notre grande Confédération et des provinces à part entière. Ça, je le jure.

Mme Blais-Grenier: Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations et poser ensuite une question à mon honorable collègue. Je comprends bien ses préoccupations et son sentiment, qu'il a exprimé avec tant de vigueur, que la région du pays dont il est le représentant a été écartée de l'Accord.

Je me rappelle que nous, les membres du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, avons écouté avec beaucoup de sympathie les représentants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. J'avais à ce moment-là le sentiment que ni l'un ni l'autre de ces territoires n'était prêt à devenir une province, disons du jour au lendemain. Ils ont encore bien des choses à mettre au point. Certains ont dit qu'on n'avait pas tenu compte de l'opinion et des sentiments de ces régions du Canada autant que de ceux du Québec qui réintègrait la famille constitutionnelle. Nous leur avons signalé qu'il s'agissait en réalité d'une négociation concernant le Québec afin que le Canada retrouve son intégralité. Nous estimions que cela faciliterait les discussions au sujet d'autres problèmes constitutionnels.

• (1140)

Je voudrais demander à mon collègue s'il ne pense pas qu'après avoir placé la situation du Québec dans son contexte et avoir unifié le pays, ces initiatives faciliteront les discussions à venir, et nous voudrions que celles qui concernent la situation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest débutent sans délai.

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'aimerais certes féliciter la députée du rôle qu'elle a joué au comité spécial mixte. Je sais qu'elle a assisté assidûment aux séances, comme l'atteste le rapport dont nous sommes saisis.

Il importe peu dans le débat qui se poursuit aujourd'hui que le Yukon, par exemple, veuille devenir une province si une proposition en ce sens lui était faite. La population ne veut pas

qu'on lui mette des bâtons dans les roues pour lui rendre plus difficile la réalisation de ce vœu qui lui est cher.

Quant à la présente négociation que l'on dit concerner le Québec, alors que tous les autres problèmes et modifications constitutionnels que peuvent réclamer d'autres Canadiens sont écartés, je comprends la situation, sauf qu'en ce qui concerne les Territoires, certaines choses leur ont été enlevées. Ils ne jouiront plus des droits constitutionnels dont ils bénéficiaient avant l'Accord du lac Meech. J'en ai mentionné un certain nombre dans mon exposé. Je vais les énumérer brièvement. Il y a entre autres des invitations aux conférences des premiers ministres quand des questions inscrites à l'ordre du jour les touchent, la question de la Cour suprême et des nominations au Sénat, et la transformation d'un territoire en province—Tous ces droits leur ont été enlevés.

Si quelqu'un avait présenté un plaidoyer en faveur de l'amélioration des droits multiculturels, comme certains l'ont fait, rien n'a été accordé, mais rien n'a été retiré aux termes de l'Accord du lac Meech. Toutefois, pour ce qui est des Territoires, un grand nombre de choses leur ont été enlevées. Nous avons été nettement perdants aux termes de l'Accord. On ne peut considérer un palier de compétence, un gouvernement existant au Canada qui accomplit la plupart des choses que fait un gouvernement provincial comme un groupe qui s'intéresse à une question particulière et qui doit attendre son tour. Ce n'est pas par ce bout-là qu'il faut prendre cette question.

Pour ce qui est de la dernière question, celle de savoir s'il serait avantageux pour les Territoires d'avoir le Québec comme partenaire fédéral bien disposé quand un jour le sujet sera mis en discussion, je ne sais si je puis répondre par l'affirmative ou la négative. Cela dépendrait des circonstances régnant lorsque ce débat finira par se tenir. Je ne pense pas que les gens aimeraient se risquer à émettre une hypothèse en ce moment quant à savoir si ce serait avantageux.

La population des Territoires est fermement convaincue qu'il ne devrait pas y avoir de veto provincial, que cela devrait être laissé uniquement à l'État fédéral et au territoire en question, comme la chose s'est passée pour chacune des autres provinces qui sont entrées une fois la Confédération réalisée.

Soit dit en passant, il y avait hier des élections dans les Territoires du Nord-Ouest, élections territoriales générales. Pour 24 sièges en jeu il y avait 68 candidats. Chacun de ces candidats a dit la même chose que moi en ce moment, c'est-à-dire que l'Accord du lac Meech n'est pas bon pour les Territoires, qu'il devrait être modifié et qu'il est inadmissible. J'exprime donc absolument l'opinion du Grand Nord.

M. Holtmann: Monsieur le Président, moi aussi j'aimerais ajouter une brève observation à l'exposé que mon collègue a consacré à l'entente que le Canada et le gouvernement ont signée avec les provinces et aux préoccupations exprimées par le député du Grand Nord. Moi aussi j'aimerais poser une question au député qui affirme qu'au recensement de 1986 il a contrôlé qu'il y a environ 50 900 personnes dans les Territoires du Nord-Ouest et 22 800 au Yukon. Est-ce qu'il fonde le désir du Grand-Nord d'accéder au statut de province sur le chiffre de sa population?